

Feuille auxiliaire

## Déclaration de la masse salariale : Assurance indemnités journalières collective

<b>Preneur d'assurance</b>	Prénom Nom
	Numéro de contrat

	Hommes	Femmes
<b>Masse salariale soumise à l'AVS</b>	CHF	CHF
conformément à l'attestation de salaire à la caisse de compensation AVS (même en cas de chômage partiel ou d'indemnité coronavirus, le salaire AVS est assuré)		
<b>Salaires spéciaux/éléments du salaire</b>		
d'apprenti·e·s et de jeunes	+ CHF	+ CHF
Franchise de cotisations de personnes assurées qui ont l'âge AVS jusqu'à l'âge maximum de 70 ans	+ CHF	+ CHF
Allocations pour enfants si convenues par contrat	+ CHF	+ CHF
Éléments de salaire assurés en plus conformément aux CPA	+ CHF	+ CHF
<b>Si convenues par contrat : rapports de travail non assurables ou salaires/éléments du salaire non assurés</b>		
d'auxiliaires à court terme avec un contrat de travail à durée déterminée jusqu'à 3 mois	- CHF	- CHF
d'employé·e·s à domicile et de personnel de nettoyage non assurés	- CHF	- CHF
d'employé·e·s à temps partiel travaillant moins de huit heures par semaine	- CHF	- CHF
d'employé·e·s avec salaire horaire qui n'ont pas un travail régulier d'au moins huit heures par semaine	- CHF	- CHF
Honoraires de CA, participation aux bénéfices de personnes de plus de 65 ans (LAMal) ou de plus de 70 ans (LCA)	- CHF	- CHF
Personnes nommément exclues conformément aux CPA	- CHF	- CHF
Autres salaires/éléments du salaire non assurés selon les CPA	- CHF	- CHF
en général de personnes de plus de 65 ans (LAMal) ou de plus de 70 ans (LCA)	- CHF	- CHF
Les éléments de salaire qui dépassent le salaire maximum assuré selon la police	- CHF	- CHF
<b>Total masse salariale Helsana</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>

Abréviations :

LAMal Loi fédérale sur l'assurance-maladie  
LCA Loi fédérale sur le contrat d'assurance  
CPA Conditions particulières d'assurance

Lien utile :

[Cotisations salariales à l'AVS, à l'AI et aux APG](#)